



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2017.

CONTEXTE

En 2017, la zone euro bénéficiera encore de la faiblesse de l'euro, ce qui engendrera une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation pèsera sur la croissance, laquelle se limiterait à 1,2 % en moyenne en 2017.

En France, la croissance a fait son retour en 2015 et se maintient en 2016. Pour 2017, l'hypothèse de croissance est de 1,5 % du PIB.

Malgré une hausse de l'inflation depuis mai 2016, la consommation reste stable tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (0,8 % au 3^{ème} trimestre 2016) grâce à des taux d'intérêts faibles qui favorisent l'investissement immobilier en particulier.

Le taux de chômage, après avoir atteint 10,5 % en août 2016 est passé à 10,2 % en septembre. Cette légère baisse du chômage conditionne encore la prudence des ménages.

La croissance en France bénéficiera de certains facteurs favorables comme la faiblesse de l'euro, laquelle devrait s'accroître en particulier face au dollar. Cette faiblesse devrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises en 2017.

Du fait de la remontée du prix du pétrole, il est probable que l'inflation subira une hausse significative en 2017 dans une fourchette comprise entre 0,8 % à 1,2 % contre 0,2 % en 2016.

Les taux d'intérêt restent faibles et si les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises, elles restent souples pour les ménages et de ce fait, les demandes sont en forte hausse depuis fin 2015.

Aujourd'hui, si les conditions de crédit ne sont plus un frein à l'investissement, celui-ci reste contraint par une confiance générale insuffisante.

Comme les années précédentes, nous effectuerons des demandes de subvention dans le cadre de la DETR et également du SFIL compte tenu des projets d'investissement qui sont prévus au présent BP.

2017 est une année d'élections présidentielles et législatives autant dire que nous sommes dans une vision à court terme qui peut-être éloignée des décisions politiques qui seront prises au cours du second semestre.

Selon les spécialistes rencontrés récemment, il est à prévoir que les concours financiers de l'Etat vont baisser durablement tant que le déficit de la France perdurera.

Les conséquences pour la commune seront principalement l'écrêtement de la DGF et une probable augmentation de la solidarité rurale.

Pour le FPIC, il nous faut attendre la répartition des contributions au sein de l'EPCI pour savoir s'il y aura une évolution par rapport à 2016.

Nous espérons que la politique de l'Etat sous la forme de subventions d'aide à l'investissement sera poursuivie voire amplifiée pour compenser la baisse des dotations et permettre la nécessaire poursuite de l'équipement de nos communes.

Rappelons aussi que l'investissement local représente plus de 70 % des carnets de commandes des entreprises du BTP et a donc une incidence forte sur le maintien de l'emploi local.

Malgré la baisse des contributions de l'Etat et l'effort maintenu en matière d'investissement, nous reconduisons en 2017 le niveau d'imposition local qui reste très inférieur à celui de la strate et le montant final de notre emprunt 2017 restera proche du montant du capital remboursé.

Dans ce contexte il nous faut poursuivre l'effort de maîtrise de notre gestion quotidienne qui permet à la commune de conforter, voire d'amplifier sa marge d'autofinancement.

Il nous faudra également optimiser notre organisation en matière de ressources humaines, poursuivre notre politique d'acquisition foncière qui est une forme de placement pour l'avenir et rechercher toutes les possibilités de co-financement en matière d'équipement.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 4 884 881 € (contre 4 958 050 € en 2016).

1 - Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Leur montant est estimé à 280 539 € (278 605 € en 2016). Ce chapitre comprend essentiellement les redevances à caractère social en lien avec le multi accueil, les accueils de loisirs périscolaires, la restauration scolaire, les séjours sportifs estimées à 254 793 €, les redevances d'occupation du domaine public (marché dominical, France Télécom, SDEI, antennes château d'eau) pour 7 746 €, les produits de la vente des concessions 2 500 €, les autres produits d'activités diverses (remboursement des décharges syndicales) 13 000 €.

2 – Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties seront maintenus au même niveau que les années précédentes.

- Taxe d'habitation	12.01 %
- Taxe foncière sur le bâti	12.77 %
- Taxe foncière sur le non bâti	46.21 %

Le produit fiscal attendu est estimé pour 2017 à 2 450 000 € tenant compte d'une augmentation de 0.4 % des valeurs locatives.

L'attribution de compensation reversée par Châteauroux – Métropole :

En baisse par rapport à 2016, elle est estimée à 964 828 € (968 539 € en 2016) en raison de la participation de la commune au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) 6 000 € et à l'Aire de Notz.

Le F.N.G.I.R. (Fonds National de Garantie individuelle des ressources)

Reste à 32 353 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité :

Elle est estimée à 120 000 € (130 000 € en 2016) compte tenu de la recette perçue en 2016.

La taxe sur la publicité extérieure :

En place depuis 2015 la T.L.P.E. est venu abonder nos recettes. Pour 2017 compte tenu du démontage de certaines enseignes nous tablons sur un retour de l'ordre de 70 000 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation :

Il s'agit d'une taxe sur la cession de maisons ou d'appartements sur le territoire de la commune. Elle ne concerne pas les constructions neuves, ni les cessions de fonds de commerce. Elle est estimée à la hausse soit 120 000 € (contre 100 000 € en 2016) en raison de la reprise des ventes d'immeubles en 2016.

3 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

La dotation forfaitaire :

Elle est estimée à 257 554 € contre 333 410 €. Cette année encore la commune sera contributrice à l'effort de redressement des finances publiques. Aussi par précaution nous avons prévu une diminution de cette dotation à hauteur de 75 856 € tenant compte du montant de notre contribution en 2016. Le montant définitif sera connu dans la 2^{ème} quinzaine de mars.

La Dotation de Solidarité Rurale :

Elle est estimée à 66 000 € en hausse par rapport à 2016 (57 135 €).

Les compensations au titre des exonérations des taxes versées par l'Etat sont estimées à :

⇒ exonération de taxes d'habitation 44 000 € (28 852 € en 2015)

- ⇒ exonération des taxes foncières 18 921 € (20 276 € en 2015)
- ⇒ compensation spécifique taxe professionnelle 1 855 € (6 984 € en 2015)

4 – Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Leur montant est estimé à 61 488 € (67 876 € en 2016). Il s'agit des revenus des immeubles (46 028 €), des redevances des concessions GDF (5 600 €), des produits divers de gestion courante (entrées des spectacles, subventions papiers d'actu, remboursements divers) (9 860 €).

5 – Chapitre 76 – Produits financiers

6 747 € au titre de la sortie des emprunts à risque versés chaque année jusqu'en 2028.

5 – Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre comprend principalement les remboursements des sinistres par l'assureur de la commune soit une estimation de 5 000 € (idem en 2016).

B - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 344 362.02 € (4 351 257.77 € en 2016).

1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 1 084 543.00 € (1 089 591.73 € en 2016).

Elles comprennent les coûts liés à l'énergie, aux fournitures diverses, prestations de service, maintenance, aux frais d'affranchissements et de télécommunications, aux locations immobilières et mobilières, aux assurances, aux fêtes et cérémonies...

A noter une baisse du poste « Energie – électricité » (article 60 612) due à la mise en place du contrat passé avec Cofely. Le contrat de maintenance (article 611) est estimé à 53 000 €. Il englobe les consommations et abonnements gaz et l'achat du bois pour la chaudière centrale. L'entretien des installations est estimé à 21 000 € (article 6156). Une régularisation interviendra dans le courant de l'année 2017 par rapport aux frais réels.

2 – Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 2 378 680.02 € à comparer aux 2 416 003 € inscrits au BP 2016.

La masse salariale varierait donc de – 1.57 % de Budget prévisionnel à Budget prévisionnel, tenant compte de la revalorisation des salaires de 0,6 % au 1^{er} février 2017, des promotions et avancements de grades, de 2 départs en retraite non remplacés, des primes et de l'augmentation des cotisations sociales.

Elle tient compte également des nouvelles dispositions concernant la mise en place du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.).

Ce protocole se caractérise par trois points essentiels :

↳ La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés qui intervient entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 en fonction de la catégorie A, B ou C et en fonction du cadre d'emplois.

Les fonctionnaires subissent en contrepartie de ces points d'I.B. et d'I.M. un abattement sur tout ou partie des indemnités (cat. 167 € – cat B. 278 € - cat A 389 € / an).

↳ La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale ou à l'ancienneté maximale.

↳ La réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C ainsi que pour la plupart des cadres d'emplois de catégorie A.

3 – Chapitre 014 - Atténuations de produits

Le reversement conventionnel de fiscalité à la Ville de Châteauroux est estimé à 183 000 € contre 185 000 € en 2016 compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives de 0,4 %.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) instauré en 2012 et dont le montant était appelé à augmenter jusqu'en 2016 est estimé à 90 000 € (contre 78 183 € en 2016).

4 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 65 s'élèvent à 366 096 € contre 350 259 € en 2016.

121 050 € correspondant aux indemnités du Maire et des Adjointes, aux frais de mission, aux cotisations de retraite, aux cotisations à la sécurité sociale, à la formation.

Une provision de 600 € est prévue en vue de l'annulation de créances correspondant à des impayés de restauration scolaire, accueil périscolaire... souvent dans le cadre de procédure de surendettement.

Les autres contributions, assurance pour les transports scolaires (45 €), SDEI (200 €), participation à la SPA (2 561 €), la FOL Centre de Loisirs (60 000 €), La Pingaudière (9 150 €), les frais de scolarité (14 500 €), participation au fonctionnement de la maison de santé (10 000 €).

La subvention au C.C.A.S. est fixée à 20 000 € contre 18 000 € en 2016 en vue de proposer de nouvelles activités aux seniors de la commune. Le montant des subventions aux associations reste identique à l'année 2016, soit 128 000 €.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

B – Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 1 865 444.90 €.

Elles comprennent des subventions (Etat, Région, Département ...) pour 433 185 €. Le FCTVA est estimé à 255 000 € compte tenu des dépenses d'investissement effectuées en 2016. La taxe d'aménagement est estimée à 80 000 €.

En l'état l'équilibre du budget se fera par un recours à l'emprunt de 480 000 €, montant inférieur au niveau de remboursement du capital des emprunts en 2017, soit 483 102 €.

A ces recettes réelles d'investissement s'ajoute l'autofinancement : virement de la section de fonctionnement pour un montant de 850 070.36 € et amortissement pour 181 448 €.

Les restes à réaliser 2016 s'élèvent à 628 424.40 €.

A – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Primitif 2017 s'élèvent à 2 278 191.34 €.

Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont les suivantes :

20 – Immobilisations incorporelles

2 200 € pour les insertions d'annonces et 7 175 € pour l'acquisition ou la mise à jour de logiciels.

204 – Subventions d'équipement versées (hors opérations)

Participation pour l'éclairage public de l'Aumée (3 255 €). Participation à l'aide à l'accession à la propriété (3000 €).

21 – Immobilisations corporelles (hors opération)

Réserves foncières (30 000 €), reprise de lotissement (7 000 €), acquisition de matériel et outillage de voirie (94 948 €), aménagements à l'Asphodèle et installation d'un jeu d'enfants (5 220 €), acquisition d'un véhicule électrique (subventionné au titre du TEPCV) et d'un tracteur pour 69 128 €, matériel de bureau et informatique (6 235 €), mobilier (2 204 €) et matériel divers pour les services (3 428 €).

Dépenses d'équipement

- Op 29 - Réhabilitation du stade de football : 1 022 698 €
- Op 32 – Ecoles (travaux, acquisition de matériel et de mobilier) 89 460 €
- Op 33 – Voirie et éclairage public 248 625 €
- Op 34 – Le Manège 5 600 €
- Op 35 – Cimetière 10 000 €
- Op 36 – Bâtiments 18 747 e
- Op 37 – Pistes cyclables 96 666.34 €

5/ Charges financières

Le montant des charges financières pour 2017 se chiffre à 788 602 € dont 721 102 € au titre du remboursement du capital des emprunts et 67 500 € de remboursement du prêt à taux zéro consenti par l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Les restes à réaliser 2016 s'élèvent à 390 163.67 €.

III – AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

Compte tenu du résultat anticipé l'autofinancement prévisionnel ou épargne brute serait de 1 030 006.34 €. La charge financière étant de 242 033 € pour 2017, l'épargne nette serait de 787 973.34 € .

IV – DETTE

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette est de 7 094 636.16 € soit légèrement inférieur à celui constaté au 31 décembre 2015, 7 105 129.58 €.

L'annuité de la dette était de 115 € en 2016, elle sera de 118 € en 2017, tenant compte du remboursement de l'emprunt 2016 en année pleine et de la renégociation d'un emprunt.

Pour 2017, la population à prendre en compte sera de 6 091 habitants contre 6 014 en 2016 mais la population de la commune est très probablement supérieure à ce chiffre.

**Tableau de l'évolution de l'endettement annuel par habitant
(annuité/nombre d'habitants recensement...)**

Années	Nombre d'habitants	Annuité/habitant En €
2010	5883	126
2011	5967	127
2012	5997	133
2013	6017	129
2014	6022	113
2015	6022	110
2016	6014	115
2017	6091	118

L'annuité moyenne de la strate (commune de 5 000 à 10 000 habitants) est de **119 €** en 2015 (source : comptes des communes – Finances.Gouv)

V – CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement de la commune était de 8,77 années en 2016. Au vu de l'autofinancement prévisionnel 2017, elle pourrait être ramenée entre 7 et 8 ans.

VI – PRINCIPAUX RATIOS

Ratios	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	713.24	1 049.00
Produit des impositions directes / population	402.23	431.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	801.98	1 174.00
Dépenses d'équipement brut / population	347.69	415.00
Encours de dette / population	1 164.77	862.00
DGF / population	53.12	175.00